

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle au Conseil qu'il convient pour la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » de modifier ses administrateurs, chargés de la représenter au sein de la **Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM)**. Elle informe l'assemblée délibérante que le nombre d'administrateurs chargés de siéger au Conseil d'Administration de la SAEM a été fixé préalablement à 5 membres :

- 3 pour le secteur public,
- 2 pour le secteur privé.

Pour les administrateurs du secteur public, il est prévu d'avoir une représentation élargie de la manière suivante :

- 2 représentants de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » ;

- 1 troisième représentant de la Communauté de Communes issu des 13 autres communes qui composent l'EPCI, hors Lapalisse.

La Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » doit donc désigner ses administrateurs, chargés de la représenter au sein de la SAEM ; il est proposé que ce soit Madame Stéphanie CHERVIN - Présidente - et Monsieur le 1er Vice-Président - Didier HANGARD - en charge des Finances.

OBJET :

**SOCIÉTÉ ANONYME
D'ÉCONOMIE MIXTE (SAEM)
FRILAP – DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »**

Pour ce qui est du représentant des 13 autres communes hors Lapalisse, la candidature du Vice-Président chargé des travaux liés aux bâtiments intercommunaux, de la voirie communautaire et chemins de randonnées, de l'éclairage public et de l'environnement, et Maire de la Commune de Droiturier, Monsieur Jérôme GROULY, est présentée.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, décide, à l'unanimité :


- de désigner Madame Stéphanie CHERVIN, Monsieur Didier HANGARD et Monsieur Jérôme GROULY, représentants de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au sein de la SAEM-FRILAP,

- de donner pouvoir à Madame Stéphanie CHERVIN, Messieurs Didier HANGARD et Jérôme GROULY, et les mandater pour tous les actes à réaliser pour le bon fonctionnement de la SAEM-FRILAP.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 AVR. 2026
Publié le : 13 AVR. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"
